

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMPTE-RENDU SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016**

Date de convocation

20/09/2016

Date d'affichage

20/09/2016

Présents : M. PICARD Raymond, Maire

M. LETELLIER Francis, M. RIVOIRE Lionel, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,

Messieurs : BRUNEL Alain, LE CARPENTIER Jacques, LETELLIER Fabrice, CAGNIARD Fabien, MANTELET Michel, BERT Jean.

Mesdames : Mmes ZAJEWSZKI Jocelyne, SICOT/MOZES Valérie, LEGRAND Karine.

Absente excusée : Mme MABIRE Rachel

Absent : M. RUFFEL Rudy.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance M. BRUNEL Alain

Approbation du compte-rendu du 28 juin 2016.

La séance commence par la présentation, par Mme CHAUVIN du cabinet NEAPOLIS, du PADD au Conseil.

Monsieur le Maire remercie madame Chauvin pour le travail effectué et sa présentation claire et précise.

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et habitat, ENE et ALUR.

Monsieur le Maire rappelle également que les études sur la révision générale du PLU sont en cours, et souligne qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLU de PERIERS-SUR-LE-DAN. Ce débat est un débat sans vote. Il doit permettre à l'ensemble du Conseil Municipal de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire.

Après avoir fait lecture du PADD, s'articulant autour de 3 axes principaux :

- A. Assurer un développement communal maîtrisé et respectant l'identité de la commune**
- B. Aménager l'espace et dynamiser la vie locale**
- C. Mettre en valeur les atouts paysagers et environnementaux de la commune**

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu les articles **L.153-33** et **L.153-12** du code de l'urbanisme relatifs au débat sur les orientations du PADD,

Vu l'article **L.151-5** du code de l'urbanisme relatif au contenu du PADD,

Vu la délibération en date du 28 avril 2015 prescrivant la révision du POS en Plan Local d'Urbanisme,

Après avoir invité les élus à débattre du PADD

Entendu les avis des membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

- **Insistance sur la voie douce - piétons/cyclistes- rue de l'Eglise, le Ponchet - vers Biéville-Beuville.**
- **Favoriser l'installation des primo-accédants sur les futures parcelles (parcelles plus petites)**
- **Adaptation du service des bus Twisto (horaires- arrêts)**

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

Transmis au représentant de l'Etat le : 30/09/2016

Publié le 30/09/2016

## **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDEC ENERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

A l'unanimité adopte les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 30 septembre 2016
- Publié le : 30 septembre 2016

## **OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CABALOR DU SDEC ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le préfet du Calvados met en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des Communautés de communes de CABALOR, de l'estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

A l'unanimité approuve le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 30 septembre 2016
- Publié le : 30 septembre 2016

## **OBJET : RAPPORT N°1 -160622 - TRANSFERT DE CHARGES – MUTUALISATION – CHARGES DE PERSONNEL- PERIMETRE « BATIMENTS – ATELIERS TECHNIQUES » – CHARGES ASSOCIEES**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du mercredi 22 juin 2016, a décidé du montant des charges nettes annuelles transférées pour la ville de Caen à Caen la mer, suite au transfert de charges – mutualisation – charges de personnel – périmètre «bâtiments – ateliers techniques » - charges associées.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, Caen la mer nous a notifié la décision de la CLECT et demande à chaque commune l'approbation de son conseil municipal.

Après cet exposé :

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au transfert de charges – mutualisation- charges de personnel – périmètre «bâtiments – ateliers techniques » charges associées de la ville de Caen à Caen la mer (rapport n°1 – 160622).

- Transmis au représentant de l'Etat le : 30 septembre 2016

- Publié le : 30 septembre 2016

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1/2016**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Afin de régulariser le prélèvement 2015 (200 €) et 2016 (898 €) au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2016 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses**

##### **- Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL**

↳ Groupe article 61 – services extérieurs

Article 615221 bâtiments publics = - 600 € (moins six cent euros)

##### **- Chapitre 014 – ATTENUATION DE PRODUITS**

↳ Groupe article 73 – Impôts et taxes

Article 73925 fonds de péréquation recette fiscale = + 600 € (+ six cent euros)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE cette décision modificative.**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 30 septembre 2016

- Publié le : 30 septembre 2016

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2/2016**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Le conseil municipal a prévu au budget primitif une subvention d'un montant de 150 € pour la participation à la création de la « promenade de la paix » de Ouistreham Riva-Bella. Il s'agit d'un financement participatif à inscrire en section d'investissement en immobilisations incorporelles et non en section de fonctionnement subvention. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2016 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses**

↳ Groupe article 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6574 subvention de fonctionnement = - 150 € (moins cent cinquante euros)

↳ Article 023 virement à la section d'investissement = + 150 €

##### **- SECTION D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES** : compte 021 virement de la section de fonctionnement = + 150 €

**DEPENSES** : compte 204 subventions d'équipement versées

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE cette décision modificative.**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 30 septembre 2016
- Publié le : 30 septembre 2016

### POINTS D'ACTUALITES

**COMPTEURS GAZ** : Le Conseil demande le report de la réponse concernant l'hébergement d'une antenne destinée au relais des informations des nouveaux compteurs gaz "GASPAR".

**TRAVAUX** : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux effectués cet été : installation d'un toboggan sur l'aire de la Dame, pose de protections derrière la salle communale, pose de signalétique concernant la salle, grâce au concours de Pierrick, embauché pendant la période de congé de Yves.

#### Prévisions de travaux :

Rue du Temple et du Hameau en 2 tranches : voirie trottoirs+ signalisation,  
Réfection du trottoir rue de Colleville (suite à la coulée de boue) et partie haute de cette rue, et réfection de l'allée piétonne rue de Plumetot et reprise de trous sur la voirie rue de la Grande cour, pour un devis de 4 644,84 € TTC,

#### Reste à faire:

- Réhabilitation de la décharge, reste la plantation d'arbres.
- Achat du photocopieur (sans relieuse), le choix est effectué.
- Avant le transfert de la voirie et des espaces verts à Caen la Mer, Raymond Picard propose d'investir dans une étude de faisabilité de réfection de la route du Londel.
- La cabine téléphonique n'étant plus utilisée, le Conseil propose sa dépose.
- L'éclairage de la rue de la Maison Blanche va entrer en service prochainement.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Tour de table:

- J. Bert rappelle l'obligation de tailler les haies qui débordent largement sur les trottoirs.
- A. Brunel fait part de la réponse du GANIL concernant un article de presse désignant des dysfonctionnements. L'Autorité de Sécurité Nucléaire donne son accord pour la poursuite des travaux et le renforcement d'un mur de protection. Il s'agit d'un simple retard d'exécution.
- K. Legrand voudrait connaître le nombre d'ados de 11 à 17 ans (SEJ).
- L. Rivoire,
  - indique la possibilité de visite de l'usine d'incinération de Colombelles le samedi 19 novembre de 10 à 11h. (limite d'inscription le 15 novembre),
  - informe de la rénovation (peinture) du transformateur de la rue du Hameau,
  - confirme la baisse du volume des déchets ménagers mais rapporte l'augmentation de verre dans ces ordures.
- J. Zajewski propose d'étudier, pour la sécurité à certains carrefours, la possibilité d'installer des miroirs.

Prochaine réunion: le mardi 29 novembre 2016 à 19h.